

Séance du 15 décembre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mme Candillier, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Taieb à M. Pocq ; Mme Belbaraka à M. Daubisse ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Bensoussan à M. Boutonnet ; Mme Aragon à Mme Herrera Landa ; Mme Capdevielle à M. Bergé.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Lacassagne présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FONCIER – Regroupement des salles de cinéma art et essai quai Amiral Sala – Protocole transactionnel avec Monsieur Coumenges pour l'indemnisation d'un préjudice.

Monsieur Rémi Coumenges est propriétaire d'un appartement situé au troisième étage de la copropriété sise 2 place Sainte-Ursule, mitoyen de l'immeuble 5 quai Amiral Sala, propriété de la commune de Bayonne, dans lequel la Ville entreprend les travaux nécessaires au regroupement des salles de cinéma art et essai.

Ces travaux impliquent notamment une surélévation de l'immeuble et entraînent ainsi une perte d'ensoleillement et d'éclairement de l'appartement de Monsieur Coumenges. Celui-ci a accepté une offre d'indemnisation permettant de couvrir les préjudices subis, et ce, conformément au projet de protocole transactionnel ci-annexé sur la base d'une indemnité de dépréciation de 5 600 €.

Il est précisé que la commune prendra à sa charge les dépenses inhérentes à l'établissement du protocole transactionnel à intervenir, formalisant les conditions de cet accord et permettant le versement de l'indemnité.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Rémi Coumenges, dans les conditions ci-dessus énoncées, le protocole transactionnel correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial